



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février à seize heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC8-6-07

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
CENTRE DE FORMATION (ZAC DE PROUXET) A CORFI DES DEUX RIVES
(CENTRE D'ORGANISATION ET DE RESSOURCES POUR LA FORMATION
ET L'INTERNET DES DEUX RIVES)**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean-Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean Paul TERRENNE a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2026BC8-6-07

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

CENTRE DE FORMATION (ZAC DE PROUXET) A CORFI DES DEUX RIVES

(Centre d'Organisation et de Ressources pour la Formation et l'Internet des Deux rives)

Le Président rappelle que, d'une part, par délibération du 3 février 2004, la Communauté a signé une convention avec l'Association CORFI des Deux Rives afin que, entre autres missions, elle contribue au maintien et au développement de la formation de la main d'œuvre des entreprises intervenantes sur le site de la centrale nucléaire, et que, d'autre part, par délibération du 31 mars 2006, l'Assemblée a approuvé le projet de réalisation d'un centre de formation « chantiers écoles » à l'ancienne pépinière d'entreprises située sur la ZAC de Prouxet à VALENCE D'AGEN.

Ces locaux ont donc été réhabilités et adaptés pour accueillir les formations « SCN » (Savoirs Communs du Nucléaire), « CSQ » (Complément Sureté Qualité) et « RP » (Radio Protection), et les recyclages spécifiques, réalisées sous forme de mise en situation (chantiers écoles) et destinées aux entreprises prestataires et à leurs salariés en très grande majorité locaux qui ont l'obligation d'avoir ces différentes habilitations pour intervenir sur le site du CNPE de Golfech.

Le centre de formation fonctionne depuis le mois de janvier 2008 : le bâtiment a été aménagé, équipé et meublé pour accueillir dans les meilleures conditions les formateurs et stagiaires.

En parallèle, ce lieu d'accueil de formation est destiné également à apporter des réponses aux besoins collectifs de formation professionnelle et de développement des compétences des salariés et chefs d'entreprises du territoire.

Les évolutions du cahier des charges des formations nucléaires par EDF, ont nécessité en 2017 un agrandissement d'un des chantiers écoles (SCN) au détriment d'une salle de formation. D'autres évolutions seront nécessaires d'ici fin 2020 pour le deuxième chantier école (RP).

Cela a eu pour conséquence de dédier le bâtiment initial uniquement aux deux chantiers écoles nucléaires avec deux salles de formation (Pôle Nucléaire).

En parallèle et afin de continuer de répondre aux besoins collectifs en formation autres (habilitations électriques, SST, Caces...) il a été nécessaire de trouver une solution la plus adéquate possible. Le bâtiment occupé par le groupe FAUCHE, jouxtant le Centre de Formation Communautaire était le choix le plus judicieux. Ce nouvel espace ayant nécessité des travaux d'aménagement et de rafraîchissements en 2017, comprend deux salles de formation et un atelier polyvalent de 115 m² répondant également aux demandes de formation émergentes (Sécurité Incendie, AIPR, Amiante, Travaux en hauteur...).

Les activités de ce pôle technique de formation en amont et en parallèle des habilitations nucléaires sont aujourd'hui renforcées avec les parcours métiers mis en œuvre par le Service Public à l'Emploi Départemental pour répondre aux besoins importants du Grand Carénage EDF pour le CNPE de Golfech sur la période 2020 2024.

Cette réalisation s'inscrit dans la volonté commune, de la Communauté, du CNPE de Golfech, des entreprises et de tous les acteurs socio-économiques locaux d'avoir à disposition un lieu unique de formation répondant à leurs attentes et leurs besoins.

Il s'agit de confirmer la mission, telle qu'elle avait été confiée à CORFI, d'animation et de développement de ces formations et je vous propose, en outre, de valider la nouvelle convention de mise à disposition des locaux concernés, jointe en annexe.

Le Président propose donc de l'autoriser à signer cette convention.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à la majorité, Christiane LECORRE ne prend pas part au vote,

DECIDE

- d'accepter les propositions du Président,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de DONZAC

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Paul TERRENNE



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

09 MARS 2026

09 MARS 2026

AR Préfecture

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION CENTRE DE FORMATION (ZAC DE PROUXET) A CORFI DES DEUX RIVES (Centre d'Organisation et de Ressources pour la Formation et l'Internet des Deux rives)

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260227-2026BC8_6_07-DE

Numéro d'acte : 2026BC8_6_07

Date de décision : 27/02/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-6-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Emploi-formation professionnelle)

Fichier acte : 2026BC8-6-07 Convention mise à disposition centre de formation à CORFI des deux rives.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2026BC8-6-07 convention Centre formation 06 2026.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/03/2026 14:18:53

Date de réception de l'AR : 09/03/2026 14:19:15